MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

02 72 56 65 35
02 72 56 65 36

Nantes, le 21 septembre 2011

L'inspection pédagogique régionale d'histoire-Géographie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'histoire géographie,

s/c de Mesdames et Messieurs les Proviseurs et Principaux des Lycées et Collèges publics d'enseignement

de Mesdames et Messieurs les Directeurs des Lycées et Collèges privés d'enseignement

Objet : Actions éducatives : commémorations

Cher(e)s collègues,

Comme chaque année, le ministère invite les élèves à participer à diverses commémorations : Guy Môquet le 22 octobre[1], cérémonies du 11 novembre et du 8 mai… Parallèlement, des associations peuvent proposer aux enseignants des projets (sorties, voyages, rencontres...) dans le cadre du « devoir de mémoire ».

Pour faire de ces temps de vrais actes pédagogiques qui fassent sens auprès des élèves, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

- Experts disciplinaires et responsables pédagogiques, les professeurs sont des acteurs essentiels du projet qu'ils initient tant dans sa préparation que dans son contenu et dans le réinvestissement des acquis des élèves à l'issue de ces actions. C'est à vous également qu'il appartient de déterminer les formes que peut prendre la participation des élèves en tenant compte de la programmation pédagogique annuelle et des apprentissages des élèves. Toute participation à une cérémonie suppose une préparation rigoureuse en amont et un réinvestissement en aval.
- Seule une problématisation des thèmes et une articulation avec les enseignements donnent du sens à une telle participation. Ainsi, participer à des commémorations invite à questionner le sens de ces dernières : Que commémore-t-on ? Depuis quand ? Pourquoi ? Qui commémore ? Comment commémore-t-on ? Quelles évolutions dans les commémorations ? Les rapports entre histoire et mémoire nécessitent d'être précisés et les différences opérées. Enfin, l'étude des

[1] http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57342

symboles républicains gagnerait à être replacée dans le temps long de l'histoire de la République : pourquoi des symboles ? Quels symboles ?[2]

- Dans le cadre de vos préparations, nous vous invitons à utiliser les ressources locales (archives départementales ou municipales par exemple) pour nourrir la réflexion et l'intérêt des élèves.
- Enfin, nous vous rappelons que la participation des élèves à certaines cérémonies nécessite certaines autorisations préalables, notamment une autorisation parentale lorsque ces cérémonies nécessitent un déplacement et correspondent à des jours fériés.

Nous vous adressons nos salutations pédagogiques,

L'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie

[2] Ce ne sont que des pistes de questionnement. Vous trouverez sur le Serveur pédagogique à la rubrique CNRD une fiche ressource intitulée "devoir de mémoire et d'histoire, travail de mémoire et d'histoire".